

Chapitre 3 : Libertés et intérêt général dans « une France en guerre »

Problématique : Pourquoi nos libertés doivent-elles être mises au service de l'intérêt général ?

Introduction : « La France en guerre »

Activité : La France en guerre

Objectif : Comprendre pourquoi la France est dans une situation exceptionnelle

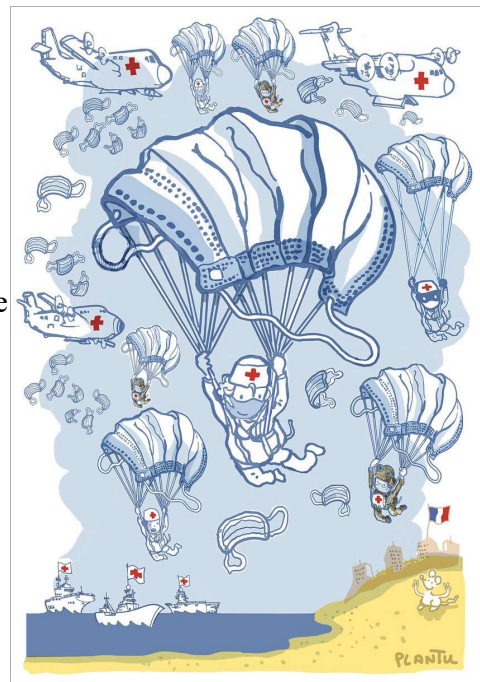
Consignes : Regarde la vidéo en entier puis réponds aux questions sur ton cahier.
Si besoin, tu peux regarder de nouveau l'extrait.



Document 1 : Extrait de l'allocution du président de la République Emmanuel Macron, 16 mars 2020
(39 secondes) <https://www.youtube.com/watch?v=5wYyJckGrdc>

« Nous sommes en guerre »

- 1) Pour Emmanuel Macron, de quel type de guerre s'agit-il ?
- 2) Cherche la définition de ce mot et écris-la.
- 3) Quelles sont les conséquences de cette situation pour le gouvernement et pour la population ?
- 4) De quelle façon, Plantu représente-il la situation de guerre sanitaire ? Décris le dessin. (doc. 2)
- 5) Quel est le message de ce dessin ?



Document 2 : Dessin de Plantu,
Le Monde, 5 avril 2020

Bilan

Le président de la République a choisi d'utiliser l'expression « guerre sanitaire » pour exprimer la gravité de la situation et le danger que représentent cette épidémie pour la population et la société. La situation de guerre justifie la prise de mesures exceptionnelles.

I) Une situation exceptionnelle justifie-t-elle la limitation de certaines de nos libertés ?

Activité : Les droits et libertés

Objectif : Connaître quelques-uns de nos droits et libertés

Pour bien comprendre : Depuis 1789 et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, les hommes et les femmes ont obtenu des droits et des libertés qui sont garantis par la loi.

La liberté est le droit de faire tout ce que les lois autorisent sous réserve de ne pas porter atteinte aux droits d'autrui. (Définition à écrire en rouge dans ton cahier)

Consigne : Dans la liste ci-dessous, choisis 2 droits ou libertés et explique en 1 phrase pourquoi il ou elle te semble important.

- l'égalité des droits entre citoyens
- la liberté d'expression
- la liberté de circulation
- la liberté de réunion
- le droit à l'éducation

Le rôle de la loi est de permettre de concilier les libertés de chaque personne ou groupe de personnes sans nuire aux autres, ni à l'**intérêt général, c'est à dire l'intérêt de l'ensemble des membres de la société.** (à écrire dans le cahier)

Activité : La loi « état d'urgence sanitaire », une limitation de nos libertés

Objectif : S'interroger sur la limitation de certaines de nos libertés

Capacités travaillées

Le droit et le règle

Le jugement : penser par soi-même

Pour bien comprendre : Le 23 mars 2020, la loi « état d'urgence sanitaire » est votée. Elle permet au gouvernement de prendre des mesures qui limitent les libertés individuelles (= chaque personne) ou collectives (= en groupe).

Consigne : Réponds aux questions en t'aidant des textes.

Document 1 : Une critique de l'état d'urgence sanitaire

L'état d'urgence sanitaire, entré en vigueur ce mardi 24 mars, offre des pouvoirs immenses au gouvernement.

Entre hier et aujourd'hui, rien n'a changé ou presque dans le quotidien des Français confinés. Quelque chose, pourtant, s'est passé : l'état d'urgence sanitaire a été déclaré. C'est la loi dite « urgence coronavirus », entrée en vigueur ce mardi 24 mars, qui crée ce nouveau régime d'exception. Il permet au gouvernement de prendre toute mesure nécessaire pour mettre fin à l'épidémie. Interdiction de sortir, de se réunir, de consommer certains produits, réquisition de biens, limitations de la liberté d'entreprendre... (...)

L'état d'urgence sanitaire, lui, peut tout, ou presque. L'exécutif, pourrait restreindre, encore plus qu'aujourd'hui, les libertés individuelles, afin de juguler la pandémie. (...)

Etienne Girard, [www. Marianne.net](http://www.Marianne.net), 25 mars 2020

- 1) Quel est l'objectif de cette loi ? (doc. 1)
- 2) Quelles libertés peuvent être limitées par la loi « état d'urgence sanitaire » ?
- 3) Pourquoi le journaliste critique-t-il cette loi ? Quel est le risque de cette loi selon lui ?

Document 2 : Le premier ministre Edouard Philippe justifie « l'état d'urgence sanitaire »

Édouard Philippe a détaillé le contenu de ces textes à l'issue du conseil des ministres. « Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent depuis un siècle. Cette crise nécessite des mesures fortes pour prévenir, pour contenir et pour gérer l'épidémie », a ainsi expliqué le Premier ministre depuis l'Élysée

Source : [le point.fr](http://lepoint.fr), 19 mars 2020

- 4) Pour Édouard Philippe, qu'est-ce qui justifie la mise en place d'un « état d'urgence sanitaire » ? (doc. 2)
- 5) En t'appuyant sur les informations extraites des documents, rédige une courte réponse à la question : Une situation exceptionnelle justifie-t-elle la privation de certaines de nos libertés ?

Bilan

La loi « état d'urgence sanitaire » a pour objectif de limiter les effets de l'épidémie sur la population et sur le pays. Elle permet au gouvernement de **limiter certaines libertés individuelles** (liberté de circulation) et **collectives** (liberté de réunion).

II) Respecter le confinement pour défendre l'intérêt général

Activité : Le rôle du confinement

Objectif : Comprendre le rôle du confinement pour lutter contre l'épidémie

Pour bien comprendre : Le confinement d'une population est une décision exceptionnelle. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un confinement de la population est mis en place sur l'ensemble du territoire national.

Consignes : A l'aide du texte ci-dessous, réponds aux deux questions par des phrases.

- 1) Selon Peter Palese, pourquoi le confinement est-il la seule solution pour lutter contre le coronavirus ?
- 2) Quel est l'objectif du confinement ?

Coronavirus Covid-19 : pourquoi le confinement est la meilleure option.

Interview de Peter Palese, microbiologiste spécialisé dans les virus des voies respiratoires (Etats-Unis)

Sciences et Avenir : Quelle est la meilleure option pour lutter contre le coronavirus ?

Peter Palese : Pour faire face aux virus on n'a que trois possibilités : les vaccins, les médicaments antiviraux, et la distanciation sociale, c'est à dire éloigner les personnes pour que le virus ne puisse pas circuler dans la population. Pour le moment, nous n'avons pas de vaccin contre le Covid-19 et cela va nous prendre au moins un an, voire un an et demi, d'avoir un vaccin efficace et sûr. Nous n'avons pas non plus de médicament antiviral qui fonctionne efficacement contre ce virus. (...)

La seule vraie option qu'il nous reste est le confinement et l'éloignement social, c'est notre seule alternative.

Sciences et Avenir : Pourtant, le confinement peut sembler une mesure trop radicale...

Peter Palese : Je ne peux que féliciter les gouvernements qui ont le courage d'imposer le confinement, car c'est nécessaire, même si c'est très coûteux au niveau économique et même politique. (...)

Mais seul le confinement peut permettre d'aplatir la courbe, pour que toute la population ne tombe pas malade en même temps et que le système de santé puisse prendre en charge les malades sans être débordé.

Par Nicolas Gutierrez, le 16 mars 2020, www.scienceteavenir.com

Bilan

Dans l'attente d'un vaccin ou de médicaments efficaces, la seule solution pour lutter contre la propagation du virus est la distanciation sociale, c'est à dire l'éloignement des personnes.

Le confinement (= demander aux gens de rester chez eux) est la seule solution efficace.

Activité : Deux points de vue sur le confinement

Objectif : Différencier l'intérêt particulier de l'intérêt général

Capacités travaillées

Le droit et la règle : Des principes pour vivre avec les autres

L'engagement : Agir individuellement et collectivement

Document 1 : Romain, l'insouciant insoumis

Il a 24 ans. Romain travaille dans une entreprise de BTP. Lui a ses raisons de "resquiller" le confinement : "Ça nuit à notre liberté, surtout quand on est jeune. On ressent le confinement comme une punition". Il parle de "vacances" imposées dont il ne pourrait profiter. "Et puis j'aime le risque, le danger, quand on est jeune on se sent invincible. On ne va pas s'empêcher de vivre parce qu'il y a un risque minime. Et puis c'est connu, on est tenté par l'interdit", ajoute-t-il avant de reconnaître une part d'égoïsme. Ce non-respect de la règle gouvernementale est aussi le reflet de défiance envers l'autorité. "On n'a pas confiance en Macron", conclut-il.

Jean Bécet, www.lesechos.fr, 26 mars 2020



Document 2 : Coronavirus : le coup de gueule des médecins caennais face au confinement non respecté

<https://www.youtube.com/watch?v=XHQPJiunz84>

France 3 Normandie, 22 mars 2020

Consignes : Réalise les tâches ci-dessous

1) Recopie et complète le tableau ci-dessous à l'aide des 2 documents.

Romain (doc. 1)	Médecin caennais (doc. 2)
Ses arguments pour ne pas respecter le confinement	Ses arguments pour mettre en place un confinement plus strict

2) L'attitude de Romain t'a choqué. Tu décides de lui écrire une lettre pour lui expliquer quelles peuvent être les conséquences de son attitude pour lui et pour les autres.

Coup de pouce :

Pour organiser ta réponse, appuie-toi sur ces arguments

Ex : J'aime le risque, le danger...

Conclusion

La France, comme de nombreux pays du monde, connaît une situation exceptionnelle à cause de la diffusion du coronavirus. Le gouvernement a décidé de **limiter certaines libertés** afin de ralentir la propagation de l'épidémie. Ces mesures ne peuvent être efficaces que si chacun les respecte en plaçant l'**intérêt général** avant son intérêt particulier.

Transcription des vidéos de la séquence :

Vidéo 1

Extrait de l'allocution du président de la République Emmanuel Macron, 16 mars 2020, 39''

Emmanuel Macron: Nous sommes en guerre. En guerre sanitaire, certes, nous ne luttons ni contre une armée ni contre une autre nation mais l'ennemi est là, invisible, insaisissable et qui progresse, et cela requiert notre mobilisation générale.

Nous sommes en guerre. Toute l'action du gouvernement et du parlement doit être tournée vers le combat contre l'épidémie. De jour comme de nuit, rien ne doit désormais ne nous en divertir. C'est pourquoi, j'ai décidé que toutes les réformes en cours seraient suspendues à commencer par la réformes des retraites

Vidéo 2

Coronavirus : le coup de gueule des médecins caennais face au confinement non respecté 2'33

Vue extérieur CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de Caen.

Voix off : Depuis quelques heures, le nombre de patients admis en réanimation au CHU de Caen a augmenté et les médecins de l'hôpital s'inquiètent. Dans une lettre, ils se disent révoltés de voir que les mesures de confinement ne sont pas toujours suivies à la lettre.

Une médecin de l'hôpital : Le confinement, ça marche, on l'a vu chez les Chinois mais c'est un confinement total, à la chinoise... et là on voit plein de gens qui se promènent dehors qui semblent un peu insouciant et nous, on est préoccupé parce que l'on sait que c'est une maladie très contagieuse et dangereuse.

Vue d'un marché

Voix off : Ce matin, sur ce marché de Caen, les clients étaient encore nombreux. La plupart respecte les consignes de distance entre chaque personne. Mais ces mesures sont encore insuffisantes pour les médecins du CHU de Caen.

Médecin du CHU : Le marché, ça m'inquiète parce que c'est un endroit où il y a des rassemblements de gens, où l'on touche éventuellement plein de choses. C'est pour moi, un lieu à risque de propagation. Il y a quelque chose que l'on appelle les situations de super propagation. Ce sont des situations où l'on a beaucoup de personnes et un malade, qui se promène parce qu'il n'a pas de symptômes, mais il est dans une phase de sa maladie où il excrète beaucoup de virus et ça peut entraîner un nombre de propagation énorme. Par exemple, en Corée, il y a le cas d'une personne malade qui a attendu aux urgences et qui a contaminé 180 personnes à l'hôpital.

Vue de l'extérieur d'un supermarché

Voix off : Pour se ravitailler en nourriture, les médecins normands souhaitent aller encore plus loin que les mesures mises en place par le gouvernement.

Médecin du CHU : Il faut aller faire ses courses, grand maximum, une fois par semaine. Les faire seul et prendre les courses pour tout le monde et aller les déposer devant la porte de ses parents âgés sans rentrer. C'est vrai que ça peut-être dur mais il faut utiliser les réseaux sociaux pour leur parler.

Utiliser le drive si c'est possible.

Vue sur des joggeurs

Voix off : Dans leur lettre, les médecins du CHU de Caen souhaitent que les Normands réduisent leurs activités extérieures au strict minimum.

Médecin du CHU : C'est vrai qu'au départ, on a communiqué sur le fait de faire du sport. Mais aujourd'hui, vous risquez plus de mourir en allant faire du sport qu'en restant sur votre canapé. Donc exceptionnellement, pour les semaines qui viennent, restez chez vous. C'est vraiment la plus grande sécurité car c'est vraiment un virus qui a une grande capacité à se propager et avec ce virus vous pouvez contaminer des dizaines de personnes.

Voix off : Pour ce collectif de médecins caennais, un confinement plus strict est le seul moyen d'éviter le pire dans les jours qui viennent dans les hôpitaux de la région.